



CHARTRE EUROPÉENNE DES ABBAYES ET SITES CISTERCIENS

Plus de vingt ans au service d'un patrimoine exceptionnel au cœur de l'Europe

Notre association « Charte européenne des Abbayes et Sites cisterciens » est née voici un quart de siècle de cette ambition visant à faire partager au plus grand nombre ce patrimoine commun de notre maison européenne. Dès sa fondation, l'ordre de Cîteaux se singularise, par sa volonté de revenir à la vocation primitive du monachisme, notamment à la tradition du désert, tout en mettant en œuvre de grandes innovations. Cette vision des pères de l'ordre, parfaitement adaptée au contexte de l'époque débouche, à travers toute l'Europe, pendant les deux siècles qui suivirent, sur la multiplication des abbayes nouvelles ou le ralliement d'abbayes d'autres ordres. Son originalité se manifeste tant par ses dimensions intellectuelles et spirituelles, que par son ingéniosité technique et son remarquable talent d'organisateur, d'aménageur et de bâtisseur.

Par son système de filiation, l'aura de sa spiritualité et la réussite de son économie, le monachisme cistercien allait se développer, d'une façon fulgurante, sur l'ensemble du territoire européen en le marquant par l'aménagement d'espaces reliés entre eux selon des règles de fonctionnement d'une étonnante efficacité. Ainsi, l'héritage cistercien n'est pas champenois ou bourguignon, mais transcende nos particularismes locaux et contribue à sa mesure de facto à une identité culturelle européenne. Il laisse derrière lui un patrimoine considérable et exceptionnel comme un témoignage digne de multiples lectures et enseignements pour les générations présentes et futures.

Notre association rassemble aujourd'hui, à travers 11 pays européens, plus de 200 abbayes ou sites cisterciens aux statuts très variés : des États, des communautés religieuses, des collectivités publiques, des institutions, des propriétaires privés et des associations locales. Et au-delà des différences, au-delà des centaines voire des milliers de kilomètres nous séparant parfois, ce qui fédère nos adhérents partout en Europe, c'est cette volonté de préserver et de valoriser ce patrimoine, cette passion d'apprendre, cet esprit de partage et d'échange, ce respect de l'esprit des lieux et cette détermination à transmettre. Ces valeurs qui nous réunissent, vous les retrouverez exprimées dans notre Charte des valeurs au cœur de ce document.

**200 abbayes adhérentes
11 pays européens**



Un réseau européen pour la préservation et la valorisation du patrimoine cistercien

Des valeurs partagées

Il existe en Europe un patrimoine historique considérable issu des 750 abbayes d'hommes et des 1000 monastères de moniales créés par l'Ordre cistercien entre 1098 lors de sa fondation en France à Cîteaux et la fin du XVIII^e siècle, auquel il faut ajouter les abbayes créées à partir du XIX^e siècle.

L'association « *Charte européenne des Abbayes et Sites cisterciens* » est née officiellement en 1993 de la volonté de quelques propriétaires et animateurs d'abbayes conscients de la nécessité de s'organiser en réseau et assumant leur légitimité en tant que responsables au quotidien de la préservation et de la valorisation du patrimoine cistercien matériel et immatériel. L'association agit en toute indépendance et hors de toute implication religieuse ou politique.

L'association « *Charte européenne des Abbayes et Sites cisterciens* » est un cadre d'échanges et de partage permettant aux adhérents de saisir toutes les opportunités de réflexions et d'actions afin de servir ses objectifs. L'association a aussi vocation à représenter ses adhérents vis-à-vis des tiers, à tous les niveaux, afin de défendre et promouvoir ce patrimoine.

L'association est européenne. Cette dimension européenne est naturellement le reflet de l'Histoire cistercienne, où l'on retrouve les spécificités territoriales associées à la dynamique d'une culture européenne. Les espaces cisterciens créés et disséminés sur l'ensemble du continent européen et reliés au sein d'un réseau vivant transcendant les frontières ont apporté une contribution à l'existence d'une identité culturelle européenne.

L'association « *Charte européenne des Abbayes et Sites cisterciens* » soucieuse de préserver et de transmettre ce patrimoine aux meilleures conditions entend soutenir et stimuler la recherche historique et archéologique. Consciente que la préservation dans la durée du patrimoine cistercien ne peut être efficace que si les peuples prennent la mesure de sa valeur et s'approprient cette mémoire, l'association entend le rendre vivant par l'éducation et la communication.

L'association « *Charte européenne des Abbayes et Sites cisterciens* » agit dans l'intérêt général et dans un but non lucratif reposant sur le bénévolat de ses adhérents. Ses buts sont fondamentalement culturels, n'excluant pas néanmoins la réalité des contraintes économiques et environnementales, et notamment celles découlant pour certains sites d'une activité touristique intense. L'association est favorable à un tourisme culturel durable et raisonné.

L'association est un réseau d'abbayes et de sites qui adhèrent à ses Statuts et à sa Charte des valeurs. L'association reste d'abord un état d'esprit de solidarité et d'amitié entre adhérents, soucieux de préserver et de faire connaître un patrimoine européen exceptionnel.



Une plaque identitaire marquant l'appartenance des abbayes à l'association



Charte des valeurs

Article 1. Préservation

Engagement à préserver et maintenir le patrimoine cistercien matériel et immatériel.

L'association « Charte européenne des Abbayes et Sites cisterciens » et les sites adhérents œuvrent à la préservation du patrimoine matériel et immatériel cistercien. Leurs actions contribuent à la sauvegarde du patrimoine bâti historique et son espace, quel que soit son état. Elles visent également à porter à la connaissance d'un large public la place des cisterciens dans l'histoire européenne tout particulièrement des XII^e et XIII^e siècles. Elles s'attachent à mettre en lumière ce qui a construit l'identité singulière du monachisme cistercien, dans ses dimensions intellectuelles et spirituelles, son ingéniosité technique et son remarquable talent d'organisateur, de bâtisseur et d'aménageur du territoire.

Article 2. Valorisation

Engagement à promouvoir ce patrimoine vis-à-vis des tiers pour sa sauvegarde sur le long terme.

L'association et les sites adhérents contribuent à promouvoir le patrimoine cistercien afin de faire connaître l'exceptionnelle richesse de cet héritage et de créer les meilleures conditions pour sa sauvegarde sur le long terme. Cette valorisation est multiforme. Elle s'opère vis-à-vis du grand public, notamment lorsqu'une activité touristique durable et raisonnée est entreprise sur un site, mais également par des actions de communication médiatique ou événementielle. Cette valorisation est également conduite en direction des autorités, institutions, opérateurs privés et communautés ou associations diverses, aux plans local, régional, national, européen ou international.

Article 3. Esprit des lieux

Engagement à préserver l'esprit des lieux dans les sites où l'Histoire a débouché sur de nouvelles affectations de l'espace cistercien.

L'association, si elle est laïque, indépendante et hors de toute implication religieuse ou politique, n'en ignore pas moins l'origine religieuse de ce patrimoine avec la fondation de l'Ordre cistercien voici neuf siècles. Si l'Histoire a débouché sur de nouvelles affectations de l'espace cistercien (tourisme, habitation « profane », etc.), l'association et les sites adhérents veillent à ne pas occulter ni avilir l'esprit des lieux, afin de permettre aux visiteurs une lecture la plus authentique possible de ces espaces préservés.

Article 4. Éducation

Engagement à initier ou soutenir des actions éducatives propres à sensibiliser un large public sur l'enjeu de la préservation de ce patrimoine.

L'association et les sites adhérents encouragent les citoyens européens, et tout particulièrement les jeunes, à s'approprier l'histoire cistercienne et son espace. L'éducation est un des piliers essentiels permettant cette appropriation et pouvant contribuer à la pérennité des sites encore préservés. L'association et les sites adhérents favorisent et relaient toutes les initiatives allant dans ce sens, notamment les actions et outils spécifiques avec les enseignants, ou les événements et outils éducatifs de toute nature.

Article 5. Recherche

Engagement à rassembler et conserver au mieux toutes informations, historiques ou autres, utiles à la connaissance du site.

L'association soutient toutes les initiatives de ses adhérents, individuelles ou collectives, visant à rassembler et conserver au mieux toutes informations, historiques, archéologiques, livresques, iconographiques, ou autres, profitables à la connaissance cistercienne collective

et permettant de susciter et d'alimenter tout projet de recherche, notamment universitaire. L'association soutient les initiatives visant à constituer des bases de connaissances, et à stimuler l'usage d'outils technologiques adaptés pour les partager.

Article 6. Échange et partage

Engagement d'échanges et de partage de connaissances et d'expériences entre sites adhérents.

L'association, regroupement européen unique de sites cisterciens, est un lieu privilégié pour le partage et l'échange de connaissances et d'expériences, utiles à la sauvegarde de ce patrimoine. Elle les facilite et offre divers modes de rencontres et d'outils collectifs propres à favoriser toutes les initiatives des adhérents allant dans ce sens.

Article 7. Transmission

Engagement à transmettre aux générations futures, le patrimoine cistercien bâti et son espace dans les meilleures conditions pour sa sauvegarde.

L'association et les sites adhérents sont conscients que la transmission patrimoniale est toujours un moment clé dans l'histoire des sites et des bâtiments historiques. L'association plaide pour que la transmission du patrimoine cistercien, notamment le bâti historique et son espace, au cours de processus de succession, vente ou donation, assure les meilleures conditions pour sa sauvegarde dans le temps.



Un héritage monumental

Le patrimoine cistercien se révèle généralement par le bâti, filtré plus ou moins par le temps, les guerres, les incendies, ou les querelles fratricides, politiques ou religieuses. Si cet héritage monumental suscite en nous une émotion si particulière, pour autant le décryptage de ces livres de pierres s'avère complexe pour l'homme du vingt-et-unième siècle. Forts de nos certitudes, nous aurons spontanément tendance à appréhender ces constructions à partir de nos savoirs contemporains et de notre culture actuelle.

Contrairement à beaucoup d'idées reçues, l'homme du douzième siècle vit une époque de renouveau, riche et bouillonnante, où les connaissances circulent et l'économie prospère. Les siècles obscurs sont derrière lui, et l'alliance de cette recherche d'harmonie, de spiritualité et d'inventivité, débouche dans la démesure sur une frénésie d'innovations. Sur ces terres européennes naît une culture à la fois originale et très élaborée, dont l'élément le plus visible se manifestera dans l'art de lever des pierres. Mais cet art de bâtir n'apparaît pas ex nihilo. Il repose également sur un héritage extrêmement riche de traditions, issu notamment de la culture méditerranéenne, transmettant des acquis très anciens, dans un processus complexe et traduisant la vision du monde de ses acteurs.

L'art de bâtir cistercien n'échappe pas à cette réalité. Il s'inscrit avec ces particularismes dans cette dynamique. Cette austérité cistercienne saura se traduire dans les premiers temps de l'Ordre par le dépouillement formel, les dimensions raisonnables, et la simplification des tracés, pour parvenir à une harmonie globale où tout est relié et interdépendant. Cette présence cistercienne a profondément marqué les territoires européens. Essayer d'en comprendre le sens, c'est autant une manière de le préserver que de l'intégrer dans notre propre monde.

Des services et des outils

■ Le site internet cister.eu

Le site est destiné au grand public.

Il est en français, allemand et anglais. Plusieurs

services sont proposés, et il est amené à évoluer régulièrement en fonction des besoins et des technologies. Une version mobile est également disponible.

Les informations du dernier Bulletin de la Charte sont en ligne à la page d'accueil et des archives sont disponibles. Le système de carte est un outil précieux lorsque l'on prépare une visite dans une région d'Europe. Toutes les fiches des abbayes adhérentes permettent d'ouvrir leurs sites internet.



■ Des sessions de formation

Pour que l'accueil réponde à l'attente des visiteurs qui souhaitent comprendre les fondements spirituels, économiques et politiques des abbayes qu'ils découvrent, la Charte organise des sessions de formation ouverts à tous ses adhérents. Ils intéressent particulièrement les animateurs et guides des abbayes. Ces stages ont lieu tous les deux ans en langue française dans une abbaye vivante. Les cours sont donnés par des experts dans les domaines de l'histoire, l'archéologie et l'architecture. Ils regroupent de cinquante à soixante participants.



Le même type de stage est organisé en Allemagne en langue allemande.

■ Le Bulletin de la Charte



Un bulletin en trois langues - français, allemand et anglais - est édité tous les trimestres. Il est ouvert aux adhérents souhaitant publier des informations sur leurs activités.

■ Le livre «Sites Cisterciens d'Europe»



La Charte a publié un livre de 200 pages présentant l'ensemble des abbayes et sites cisterciens adhérents. Une carte routière IGN «Abbayes cisterciennes en France» est éditée. Ils sont en vente dans les librairies ou boutiques des adhérents. Des projets de cartes pour d'autres pays sont en cours.

■ Des voyages d'étude

La Charte propose à ses adhérents des visites d'abbayes et sites cisterciens. Ces voyages sont proposés notamment chaque année à la suite de l'Assemblée générale.



■ L'Assemblée générale

Si la Charte se réunit tous les ans en Assemblée générale statutaire, c'est aussi un moment important de partage et d'échange entre adhérents.

Ces Assemblées ont lieu au printemps sur le site d'une abbaye adhérente en Europe.

■ Des ateliers de réflexion

Les adhérents peuvent échanger et partager réflexions et connaissances au sein de commissions ou de réunions territoriales pour approfondir des sujets spécifiques pouvant intéresser un groupe particulier d'abbayes adhérentes ou son ensemble.

Crédits photos «Charte» : Valmagne (p. 1), Royaumont (p. 2), Noirlac (p. 2), Silvacane (p. 3)



**Charte européenne
des Abbayes
et Sites cisterciens**

Association de la loi de 1901
Hostellerie des Dames de
l'Abbaye de Clairvaux
10310 Clairvaux - France

www.cister.eu

Le portail du patrimoine cistercien européen

Tél./Fax : + 33 (0)3 25 27 52 55
courriel : info@cister.eu



La Charte bénéficie de la mention
Route européenne des abbayes cisterciennes,
dans le cadre des itinéraires culturels
du Conseil de l'Europe